

## PERFORMANCE DES REGIES FINANCIERES CONGOLAISES DANS LA MOBILISATION DES RECETTES FISCALES A L'ERE DE LA PANDEMIE DE COVID-19

Par

**Innocent YERE APOBE**

*Professeur à l'Université de Kinshasa*

**Patrick TSAKALA MUSAMU**

*Doctorant à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Kinshasa*

**Jean-Marie MUABANYA MENDA**

*Doctorant à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Kinshasa*

### RESUME

*La place qu'occupe la fiscalité dans la vie économique-politique d'une société accorde à ce domaine une place importante prépondérante pour le développement des activités économiques. A cet égard, la pandémie de Covid-19 a provoqué une désarticulation économique au plus haut point entraînant une baisse drastique des recettes fiscales dans le pays du monde en général et la RDC en particulier. Cela s'explique au point direct par le ralentissement économique et, au point indirect, par les mesures politiques et celles des administrations fiscales prises en réaction à cette pandémie. Les conséquences pour les ménages et les entreprises perturbent l'activité économique d'une manière propre à cette crise. La politique fiscale constitue l'un des instruments par lesquels l'action publique peut avoir un impact sur la réduction de la pauvreté. Cela peut se traduire à la fois par son impact sur la croissance mais également son effet de redistribution de richesses. La pandémie de Covid-19 reste un frein à la croissance économique entraînant une réduction significative des activités économiques et, par conséquent, de l'assiette fiscale et des recettes qui en résultent. D'où la nécessité pour les Etats en général, et la RDC en particulier de rechercher les voies et moyens pour mobiliser davantage les ressources publiques pour faire face aux effets de cette pandémie.*

**Mots clés :** Covid-19, fiscalité, recettes fiscales, performance

### ABSTRACT

*The place that taxation occupies in the economic-political life of a society grants this field an important place for the development of economic activities. In this respect, the Covid-19 pandemic has caused an economic disarticulation at the highest point leading to a drastic decrease in tax revenues in the countries of the world in general and the DRC in particular. This is explained directly by the economic slowdown and indirectly*

*by the political and tax administration measures taken in response to the pandemic. The consequences for households and businesses are disrupting economic activity in ways that are unique to this crisis. Fiscal policy is one of the instruments through which public action can have an impact on poverty reduction. This can be seen both in its impact on growth and in its wealth redistribution effect. The Covid-19 pandemic remains a brake on economic growth, leading to a significant reduction in economic activities and, consequently, in the tax base and the resulting revenues. Hence the need for States in general, and the DRC in particular, to seek ways and means to mobilize more public resources to cope with the effects of this pandemic.*

**Keywords:** Covid-19, taxation, tax revenues, performance

## OBJECTIF :

L'objectif de cet article consiste à examiner l'impact de la pandémie de Covid-19 sur la performance des régies financières congolaises par le truchement de la Direction Générale des Impôts dans la mobilisation des recettes fiscales.

## 0. INTRODUCTION

La pandémie du Covid-19 conduit à une crise sanitaire et à un effondrement de l'activité économique sans précédent dans l'histoire récente. La priorité des pouvoirs publics a été, à juste titre, de contenir et d'atténuer la propagation du virus pour diminuer le nombre de nouveaux cas, limiter la pression exercée sur les systèmes de santé et préparer une reprise économique plus soutenue à mesure que les mesures d'atténuation s'assouplissent OCDE (2020). De ce fait, c'est l'une des crises sanitaires qui a entraîné des implications économiques mondiales les plus dévastatrices de l'histoire moderne. La crise a touché pratiquement toutes les facettes socio-économiques, y compris les finances publiques, qui concernent la capacité des gouvernements à mobiliser des ressources, principalement pour la mise en place d'institutions visant à promouvoir la sécurité, la concurrence, et le développement du marché, ainsi qu'à des fins de redistribution<sup>1</sup>.

Cependant, la pandémie de Covid-19 a provoqué une baisse drastique des recettes fiscales dans la plupart des pays dans le monde. Cela s'explique au point direct par le ralentissement économique et, au point indirect, par les mesures politiques et des administrations fiscales prises en réaction aux implications de cette pandémie. Les implications de cette crise perturbent les activités économiques des ménages et des entreprises.

---

<sup>1</sup> <https://aercafrica.org/fr/latest-news-fr/limpact-du-covid-19-sur-la-finance-publique-en-afrique-defis-etopportunités>

Dès lors que la pandémie de Covid-19 a eu des répercussions économiques dans toute la RDC cela s'est suivi par la contre action des mesures publiques. Les restrictions sur les opérations commerciales, perturbations aux frontières internationales et la baisse de la demande pour les exportations clés au cours de 2020 ont toutes eu un impact négatif sur la croissance, l'emploi et les niveaux d'endettement. La pandémie reste un frein à la croissance économique entraînant une réduction significative des activités économiques et, par conséquent, de l'assiette fiscale et des recettes associées.

En effet, la pandémie de Covid-19 a pesé et pèse encore d'un poids particulier sur les finances des pays dans le sens où elle a simultanément engendré une hausse des dépenses (pour le financement de nouveaux équipements, de services de santé, et services sociaux, de l'entretien et l'hygiène, ainsi que d'autres) et une baisse des revenus (réduction des transactions immobilières et des frais de stationnement par exemple)<sup>2</sup>. On observe un ralentissement des activités dans tous les secteurs économiques occasionnant des pertes de rentabilité au niveau d'entreprises, de revenus pour les ménages, de recettes fiscales au niveau des Etats et d'emploi pour les travailleurs.

La fiscalité étant un domaine qui occupe une place importante dans la vie politique, économique et social d'un pays. La politique fiscale constitue l'un des instruments par lesquels l'action publique peut avoir un impact sur la réduction de la pauvreté. Cela peut se traduire à la fois par ses impacts sur la croissance mais également sur son effet de redistribution de richesse. Ainsi, l'importance de la fiscalité attachée aux finances publiques joue un rôle très capital dans l'ordre économique et social d'un pays<sup>3</sup>. Elles permettent à l'Etat de fonctionner notamment en faisant face aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessitées par la mise en œuvre et le financement des services publics fondamentaux tels que ; la défense du territoire, la sécurité des citoyens, la représentation des intérêts congolais à l'étranger, la formation, la santé, etc. De même qu'elles permettent de contribuer au financement des infrastructures si nécessaires au développement économique et social entre autres : routes, écoles, universités, hôpitaux, télécommunication, etc. L'Etat finance ses activités soit par les ressources ordinaires, soit par les emprunts.

En R.D.C., les ressources ordinaires de l'Etat sont constituées à hauteur de 85% de recettes fiscales, le complément provient des ressources naturelles et des entreprises publiques. La fiscalité donne les moyens pour le financement de l'Etat. Au-delà de l'importance attachée aux finances publiques, les recettes

---

<sup>2</sup> [https://gold.uclg.org/sites/default/files/note\\_danalyse\\_03\\_janvier\\_2021](https://gold.uclg.org/sites/default/files/note_danalyse_03_janvier_2021).

<sup>3</sup> Tsakala, P., *Analyse du poids de la fiscalité dans la gestion des entreprises*, Mémoire de licence, FASEG, Unikin, RDC, 2017, 77 p.

fiscales jouent aussi un rôle important pour les citoyens ainsi que les entreprises.

Compte tenu de la situation économique que traverse la RDC, à l'instar de toutes les économies du monde suite aux effets néfastes de la covid-19 qui ont entraîné une réduction significative des activités économiques et, par conséquent, de l'assiette fiscale et des recettes associées, il est indispensable d'envisager des solutions innovantes face à cette supranationale pour parvenir à l'efficacité de la maximisation des recettes.

## I. REVUE DE LA LITTÉRATURE

Ce point est consacré à la revue de littérature et, est constitué de deux points. Le premier est consacré à la revue de littérature théorique avec comme objectif d'exposer la littérature fiscale liée avec cette étude et le deuxième décline la revue de littérature empirique.

### 1.1. Revue théorique

La pandémie a fait de l'inclusion sociale une priorité des pouvoirs publics dans le monde entier. Dans nombre de pays, les plus démunis ont été gravement frappés par la pandémie de Covid-19, sous forme de perte d'emplois, de baisse de revenu ou d'exposition aux risques sanitaires, tandis que les plus riches s'en sont souvent mieux sortis. En réaction, les gouvernements sont intervenus énergiquement en menant des politiques budgétaires qui protègent les populations vulnérables et enravent l'aggravation imminente de la pauvreté et des inégalités. (Coady, D., I. Parry, N.P. And B. Shang, 2019)<sup>4</sup>.

Même si la pandémie n'a pas modifié les grands principes sous-jacents aux principales taxes sur le revenu, sur la fortune et la consommation, la reprise au lendemain de la Covid-19 offre l'occasion de corriger les vieilles lacunes des systèmes fiscaux et de redonner à l'impôt son rôle de facteur de transformation souhaitable<sup>5</sup>. Par exemple, les pays seront confrontés à un défi encore plus grand dans le monde post-Covid-19 : offrir des perspectives et des aides aux particuliers vulnérables et aux entreprises en difficulté mais viables, tout en demandant en même temps une plus forte contribution à ceux qui s'en sortent bien. Par ailleurs, la pandémie accélère l'adoption de technologies numériques qui transforment les économies et présentent de nouveaux problèmes et possibilités sur le plan fiscal. Les impôts peuvent également jouer un rôle

<sup>4</sup> Coady, D., I. Parry, N.P. Le and B. Shang, "Global Fossil Fuel Subsidies Remain Large: An Update Based on Country-Level Estimates," IMF Working, 2019, Paper 19/89 (Washington: International Monetary Fund).

<sup>5</sup> Un certain nombre de pays dotés de régimes d'imposition bien conçus pourraient couvrir le coût ponctuel de la crise en demandant une contribution temporaire à la reprise, telle qu'une majoration des impôts existants.

considérable en faveur d'une reprise verte<sup>6</sup>. Et dans nombre de pays, un déficit imminent de recettes amplifie les difficultés, déjà présentes avant la pandémie de Covid-19, de financement des besoins de dépenses considérables liés aux objectifs de développement durable. (Chang, E.S., E. Gavin, N. Gueorguiev and J. Honda, 2020)<sup>7</sup>.

La nature inclusive se manifeste essentiellement dans la progressivité du système fiscal : la pression fiscale d'un contribuable augmente à mesure que s'accroît son revenu ou sa fortune. Elle se rapporte également à d'autres dimensions de l'égalité, notamment égalité de traitement entre sexes, égalité des chances, équité intergénérationnelle et égalité de traitement de tous dans des circonstances similaires (équité horizontale). Pour une croissance solide après la pandémie, la fiscalité devra réduire au minimum les effets négatifs sur l'investissement, l'épargne, l'emploi, la productivité ou la consommation (Bachas, P., L. Gadenne and A. Jensen, 2020)<sup>8</sup>.

Selon des études empiriques qui ont établi un classement des impôts en fonction de leur contribution à la croissance, l'impôt sur le revenu s'avère être plus néfaste à la croissance à long terme que la taxe sur la consommation ou l'impôt foncier. Des résultats opposés sont toutefois constatés pour le classement en fonction des inégalités : l'impôt sur le revenu a tendance à réduire davantage les inégalités que les taxes sur la consommation, ce qui semble indiquer qu'un arbitrage s'impose en définitive entre croissance et inclusion lorsqu'il s'agit de choisir la structure de l'imposition. Cet arbitrage pourrait néanmoins être limité en améliorant la structure de chacun de ces impôts. Les mesures visant à élargir l'assiette de la TVA, par exemple, s'avèrent être moins néfastes à la croissance que la hausse des taux de TVA ; et il est possible de restructurer les impôts sur les sociétés pour atténuer leurs distorsions sur la croissance (Abdelkader K. and R. de Mooij, forthcoming 2020)<sup>9</sup>.

Dans les pays avancés et un certain nombre de pays émergents, ces options sont notamment un régime plus progressif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, une imposition plus neutre du capital et du revenu des entreprises, un élargissement de l'assiette de TVA, et une utilisation plus fréquente ou judicieuse des taxes sur le carbone, des impôts fonciers et des droits de succession. Les pays en développement doivent continuer de renforcer

---

<sup>6</sup> Voir la note de la série de notes spéciales sur la COVID-19 du FMI

<sup>7</sup> Chang, E.S., E. Gavin, N. Gueorguiev and J. Honda, 2020, "Raising Tax Revenue: How to Get More from Tax Administrations?", IMF Working Paper 20/142 (Washington: International Monetary Fund).

<sup>8</sup> Bachas, P., L. Gadenne and A. Jensen, 2020, "Informality, Consumption Taxes and Redistribution", NBER Working Paper No 27429.

<sup>9</sup> Voir document de politique générale du FMI "Fiscal Policy and Long-Term Growth.

leurs capacités administratives afin de mieux recouvrer les impôts existants. (Bach L., Bozio, A. & Malgouyres, C., (2019)).<sup>10</sup> En outre, ils peuvent souvent améliorer et simplifier leurs régimes de TVA et d'accise, mieux protéger leurs impôts sur le revenu contre l'évasion et la fraude, réduire les incitations fiscales discrétionnaires, renforcer les régimes d'imposition des industries extractives, et mieux utiliser l'impôt foncier et les taxes sur la pollution. Les hausses d'impôts qui pourraient ne pas être progressives en elles-mêmes, comme une hausse des taxes à la consommation, pourraient néanmoins être souhaitables sur le plan de la croissance inclusive, si les revenus financent des dépenses en programmes sociaux par exemple, ou en éducation, santé et infrastructures, qui visent à améliorer les niveaux de vie.

Au cours de la pandémie de Covid-19, nombre de pays ont accordé un allègement temporaire de la pression fiscale des entreprises, en différant par exemple le paiement de l'impôt, en réaménageant l'échelonnement des paiements ou en autorisant des reports de pertes, ce qui a amélioré la trésorerie des entreprises et favorisé la survie de celles à court de liquidités mais néanmoins solvables<sup>11</sup>. Au cours de la phase de reprise, des mesures de relance temporaires, telles qu'amortissements accélérés ou crédits d'investissement, pourraient être envisagées pour stimuler l'investissement. À terme, toutefois, ces mesures temporaires devront être progressivement éliminées et l'IS devra être rétabli ou renforcé pour imposer les entreprises rentables. (Abdelkader K. and R. de Mooij, forthcoming 2020)<sup>12</sup>.

Au sujet de la RDC, pour faire face aux effets négatifs de la pandémie à COVID-19 deux cadres respectifs de mise en œuvre opérationnelle de la politique budgétaire étaient convenus à cet effet entre les ministères du Budget et des Finances, d'une part, et la Banque Centrale du Congo, d'autre part, à savoir : Le Dispositif de Gestion sur base Caisse (DGC), du 8 mai au 18 août 2020, selon lequel la disponibilité préalable des ressources saines conditionne l'exécution des paiements. Ces ressources sont les suivantes : les recettes mobilisées par les régies financières, les produits des bons du Trésor et des obligations d'état, les ressources budgétaires au titre d'appuis budgétaires. Le pacte de stabilité signé en date du 18 août 2020, entre le Gouvernement et la Banque Centrale du Congo, venait renforcer ce dispositif et préciser les engagements des uns et des autres pour la consolidation de la stabilité du cadre macroéconomique. A cela s'ajoute les mesures d'assouplissement fiscal prises

---

<sup>10</sup> Bach L., Bozio, A. & Malgouyres, C., "L'hétérogénéité des taux d'imposition implicites des profits en France : constats et facteurs explicatifs", Rapport IPP n° 21, mars 2019.

<sup>11</sup> Yere, I et al., « Les effets de la pandémie Covid-19 sur le rendement de mobilisation des recettes publiques en République Démocratique du Congo : cas des recettes fiscales perçues par la direction Générale des impôts », in *IREES*, n° spécial, 2020, pp. 33-47.

<sup>12</sup> Abdelkader K. and R. de Mooij, forthcoming 2020, "Tax Policy and Inclusive Growth, IMF Working Paper" (Washington: International Monetary Fund).

par le Gouvernement, au cours des mois d'avril à juillet, dans un contexte d'expansion des dépenses, pour soutenir les entreprises et les ménages<sup>13</sup>.

Nombreux de pays avancés encouragent la recherche et le développement au moyen de crédits d'impôts spéciaux ou de super abattements de l'IS. Ces mesures peuvent être efficaces compte tenu des externalités positives associées à la R&D. Les données empiriques semblent indiquer qu'elles ont bien fonctionné dans nombre de pays avancés et qu'elles offrent la perspective de générer de notables effets positifs sur la croissance à long terme. Elles nécessitent toutefois de fortes capacités de mise en application pour limiter les abus. Un certain nombre de pays, surtout européens, ont récemment adopté des régimes fiscaux privilégiés, appelés « boîtes à brevets » qui réduisent l'impôt sur les bénéfices issus d'innovations. Ils sont en général moins rentables que les incitations fiscales qui réduisent les coûts de R&D.

Le taux de taxation minimal permet ainsi d'assurer l'acceptabilité des aides versées aux entreprises et de collecter des recettes fiscales dans le court terme. Cette politique fiscale est également pertinente à plus long terme. Lorsque la situation économique et sanitaire retournera à la normale, cette politique limitera l'optimisation fiscale agressive des entreprises multinationales permettant d'augmenter leur contribution au financement des biens et infrastructures publics ; élément clé pour atténuer les prochaines catastrophes de grande échelle que subiront nos économies.

## 1.2. Revue de littérature empirique

Suite au paradigme de recherche énoncé par Modigliani et Miller (1958)<sup>14</sup> la recherche en finance a connu une évolution importante et la variable fiscale a été intégrée dans plusieurs études empiriques. Dans la littérature financière, on trouve certains papiers qui ont étudié l'interaction entre la comptabilité et les facteurs fiscaux, la fiscalité et les décisions financières de la firme ; d'autres ont examiné les effets des coûts non fiscaux sur la minimisation de l'impôt. Graham (2003)<sup>15</sup> a présenté une synthèse de la littérature relative à la recherche en finance intégrant la variable fiscale dans le choix de la structure du capital, la politique de dividende, le choix de la forme organisationnelle sur le plan national et multinational.

Scholes et Wolfson (1992)<sup>16</sup> ont établi un cadre conceptuel permettant d'intégrer la fiscalité dans les décisions d'investissement et de financement de

---

<sup>13</sup> Ministère des Finances, Spéciale Bilan-politique budgétaire 2020 ? in Média plus Magazine n°73, p. 18.

<sup>14</sup> Modigliani, F., & Miller, M. (1958). The cost of capital, corporate finance and theory of investment, in *American Economic Review* 48, pp. 261-297.

<sup>15</sup> Graham J. R., (2003), « Taxes and corporate finance: a review », *The Review of Financial Studies*, 16, n°4, pp.1075-1129.

<sup>16</sup> Scholes, M. et al., *Fiscalité et stratégie d'entreprise*, Editions PUF, 1996.

l'entreprise. Ce cadre conceptuel n'a pas apporté de nouvelles théories ou méthodologies mais les auteurs ont adopté une approche positive en essayant d'expliquer le rôle de la fiscalité dans l'organisation. Ce cadre conceptuel est fondamental à la recherche fiscale, en comptabilité et en finance.

Seetharaman *et al* (2001)<sup>17</sup> ont examiné l'effet de la relation entre le levier et les taux marginaux d'impôt sur la propriété managériale des actions ordinaires. En particulier, ils ont étudié l'effet des taux d'impôt sur l'arbitrage entre les niveaux de la dette et la propriété managériale pour provoquer des actions managériales optimales. Jensen et Warner (1988)<sup>18</sup> observent que même si la propriété managériale des actions est centrale à la gestion des coûts d'agence de la firme, les déterminants de la propriété managériale ne sont pas bien compris. En analysant l'interrelation entre les caractéristiques de la firme, les taux d'impôt et la propriété managériale, cette étude a rempli un gap important dans la littérature qui aide les investisseurs à réduire les coûts d'agence. Les taux d'impôt marginaux élevés sont prévus à affecter de manières défavorables les incitations des investisseurs et des gestionnaires. Ceci réduit l'incitation des gestionnaires de travailler dans l'intérêt des investisseurs. Les chercheurs ajoutent un troisième élément, le coût d'agence complémentaire qui est le résultat de l'interaction entre les taux d'impôt et les dynamiques organisationnelles.

Laffer (1995)<sup>19</sup> a examiné les effets de l'impôt et des coûts d'agence sur la structure du capital pour un échantillon de sociétés anglaises qui concentrent leur activité sur le marché local. Il a trouvé que les firmes ont plus de dettes à long terme dans leurs structures du capital afin d'amortir les effets de l'impôt. Les résultats suggèrent qu'à court terme, les firmes n'ont pas changé leur structure de capital pour s'adapter aux changements dans les taux effectifs d'impôt par ce qu'elles retournent à leur situation de paiement d'impôt à long terme et elles supportent les coûts de transaction si elles changent les contrats de dettes. Pour l'économiste Laffer (1995) l'augmentation de la pression fiscale n'entraîne pas toujours la croissance économique. Pour lui, « l'augmentation de la pression fiscale découragerait l'activité productive et exercerait de ce fait une influence négative sur la gestion des entreprises. L'impôt aurait en effet une incidence défavorable sur les facteurs d'offre (investissement ; offre de travail) ce qui engendrerait à terme une contraction du rendement de la fiscalité, imputable à la raréfaction de la matière imposable. »

---

<sup>17</sup> Seetharaman A et al., « Analytical and empirical evidence of the impact of tax rates on the trade-off between debt and managerial ownership », *Journal of Accounting, Auditing & Finance*, vol 16, n°3, 2001, pp.249-272.

<sup>18</sup> Jensen, M., *Are executive compensation contracts structured properly*, Harvard Bus school, 1998.

<sup>19</sup> Laffer, A. (1995). Effets de l'impôt et des coûts d'agence sur la structure du capital, Bruxelles, institutum europaeum.

## II. ANALYSE EMPIRIQUE

Notre analyse concerne uniquement la Direction Générale des Impôts en prenant deux périodes : avant comme pendant la pandémie de Covid-19, soit 2019 et 2020.

### 2.1. Rendement des recettes fiscales avant et pendant Covid-19

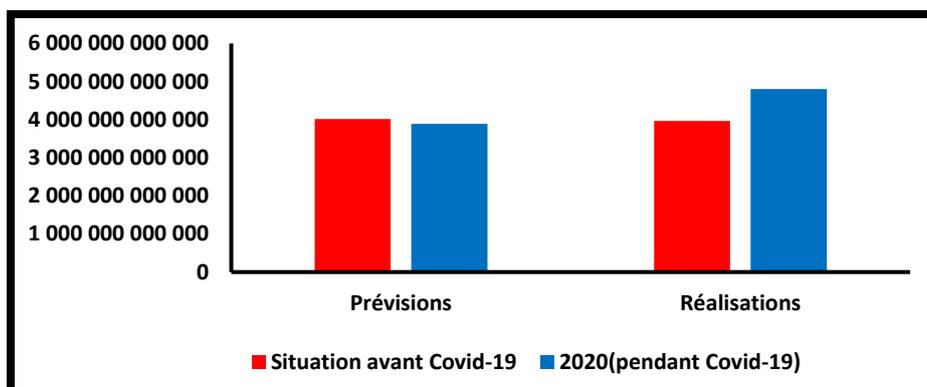
La pandémie de Covid-19 est l'une des crises sanitaires et économiques mondiales les plus dévastatrices de l'histoire moderne. La crise a touché pratiquement toutes les facettes du fonctionnement socio-économique, y compris les finances publiques, qui concernent la capacité des gouvernements à mobiliser des ressources, principalement pour la mise en place d'institutions visant à promouvoir la sécurité, la concurrence, et le développement du marché, ainsi qu'à des fins de redistribution. En effet, elle a provoqué une baisse sensible des recettes fiscales dans la plupart des pays dans le monde. Cela s'explique directement par le ralentissement économique et, indirectement, par les mesures de politique et d'administration fiscales prises en réaction. Les conséquences pour les ménages et les entreprises perturbent l'activité économique d'une manière propre à cette crise.

**Tableau 1 : Mobilisation des recettes fiscales avant et pendant Covid-19**

N°	Nature des impôts	Avant Covid-19		Pendant Covid-19	
		2019		2020	
		Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
1	Impôt sur la rémunération	1 066 919 695 301	955 156 859 068	1 064 513 651 520	1 118 119 107 564
2	Impôt sur les bénéfices et profits	1 723 701 024 411	1 862 769 406 979	862 193 794 200	1 185 045 014 396
3	Impôts et taxes sur biens et services	-	14 241 459	862 193 794 200	1 227 677 503 758
4	Autres recettes	46 975 303 323	94 416 087 057	27 999 291 957	46 890 621 269
5	TVA	1 173 818 069 118	1 055 667 040 302	1 074 454 418 184	1 227 593 579 774
TOTALUX en CDF		4 011 414 092 153	3 968 023 634 867	3 891 354 950 061	4 805 325 826 761

*Source : Auteurs, sur base de rapport annuel de la Direction générale des impôts de 2019 à 2020*

Graphique 1 : Mobilisation des recettes fiscales avant et pendant Covid-19



Source : Auteurs, sur base de rapport annuel de la Direction générale des impôts de 2019 à 2020

Concernant les données du tableau et graphique ci-haut, nous constatons que la DGI a réalisé les recettes jamais réalisées dans l'histoire de cette administration des impôts chose étonnante de la situation que nous vivons avec la présence de la pandémie de Covid-19. A comparer avec la situation de 2019, les recettes mobilisées en 2020 sont très supérieures que celles de 2019. Et les résultats de l'année 2020 sont dits à la réforme du contrôle fiscal, à la bonne gouvernance, à la retenue de l'IPR sur les primes des agents et fonctionnaires de l'Etat ainsi que les membres des institutions politiques assimilées et le renforcement du contrôle fiscal.

## 2.2. Analyse des écarts sur les prévisions et réalisations de 2019 à 2020

L'écart résulte de la confrontation des réalisations et des prévisions de coût pour une même période. Les prévisions doivent être établies sur la base d'une production réelle. En effet, il s'agit de comparer les moyens de production utilisés aux moyens de production que l'on aurait dû mettre en œuvre pour une fabrication déterminée. Un écart est défavorable si les réalisations sont inférieures aux prévisions pour une même production. Un écart est favorable si les réalisations sont supérieures aux prévisions pour une même période de production.

**Tableau 2 : Calculs des Ecart sur les prévisions et réalisations des recettes avant et pendant la Covid-19(2019 à 2020)**

	Prévisions	Réalisations	Écart
<b>2019 (avant Covid-19)</b>	4 011 414 092 153	3 968 023 634 867	-43 390 457 286
<b>2020 (pendant Covid-19)</b>	3 891 354 950 061	4 805 325 826 761	913 970 876 700
<b>Total</b>	7 902 769 042 214	8 773 349 461 628	870 580 419 414

*Source : Auteurs, sur base de rapport annuel de la Direction générale des impôts de 2019 à 2020*

Du tableau ci-haut, les données nous renseignent qu'il se dégage un constat selon lequel la DGI n'a pas été performante en termes de réalisations des recettes pour l'année avant Covid-19(2019) ou l'écart a été défavorable par rapport à la prévision établie. Une chose étonnante en 2020 pendant la Covid-19 où la DGI a été performante c'est-à-dire elle a réalisé au-delà de ses prévisions.

### 3. CONCLUSION

La pandémie du Covid-19 a presque paralysé le monde, avec ses effets dévastateurs sur la santé, la mortalité et l'économie. La fiscalité est un domaine qui occupe une place importante dans la vie politique, économique et social d'un pays. La pandémie de Covid-19 a provoqué une baisse sensible des recettes fiscales dans la plupart des pays dans le monde. Cela s'explique directement par le ralentissement économique et, indirectement, par les mesures de politique et d'administration fiscales prises en réaction. Les conséquences pour les ménages et les entreprises perturbent l'activité économique d'une manière propre à cette crise. La politique fiscale constitue l'un des instruments par lesquels l'action publique peut avoir un impact sur la réduction de la pauvreté. Cela peut se traduire à la fois par ses impacts sur la croissance mais également sur son effet de redistribution de richesse. La pandémie de Covid-19 reste un frein à la croissance économique entraînant une réduction significative des activités économiques et, par conséquent, de l'assiette fiscale et des recettes associées. De notre analyse, il se dégage un constat selon lequel la DGI n'a pas été performante en termes de réalisations des recettes pour l'année avant Covid-19 (2019) ou l'écart a été défavorable par rapport à la prévision établie. Une chose étonnante en 2020 pendant la Covid-19 où la DGI a été performante c'est-à-dire elle a réalisé des recettes au-delà de ses prévisions. Et les résultats de l'année 2020 sont dits à la réforme du contrôle fiscal, à la bonne gouvernance, la retenue de l'IPR sur les primes des agents et fonctionnaires de l'Etat ainsi que les membres des institutions politiques assimilées et le renforcement du contrôle fiscal.

## BIBLIOGRAPHIE

1. Abdelkader, K and al., "Tax Policy and Inclusive Growth, IMF Working Paper" (Washington : International Monetary Fund), 2020.
2. Bach L., Bozio, A. & Malgouyres, C., "L'hétérogénéité des taux d'imposition implicites des profits en France : contrastes et facteurs explicatifs", Rapport IPP n° 21, mars 2019.
3. Bachas, P. and al., "Informality, Consumption Taxes and Redistribution", NBER Working Paper, n°27429, 2020.
4. Chang, E and al., "Raising Tax Revenue: How to Get More from Tax Administrations ?", IMF Working Paper 20/142, 2020 (Washington : International Monetary Fund).
5. Coady, D. and al., "Global Fossil Fuel Subsidies Remain Large : An Update Based on Country-Level Estimates," IMF Working Paper 19/89, 2019 (Washington : International Monetary Fund).
6. Graham J. R., «Taxes and corporate finance: a review», *The Review of Financial Studies*, 16, n°4, 2003, pp.1075-1129.
7. <https://aercafrica.org/fr/latest-news-fr/limpact-du-covid-19-sur-la-finance-publique-en-afrique-defis-et-opportunités>
8. [https://gold.uclg.org/sites/default/files/note\\_danalyse\\_03\\_janvier\\_2021](https://gold.uclg.org/sites/default/files/note_danalyse_03_janvier_2021)
9. Jensen, M., *Are executive compensation contracts structured properly*, Harvard Business school, 1998.
10. Laffer, A., *Effets de l'impôt et des coûts d'agence sur la structure du capital*, Bruxelles, Institutum europaeum, 1995.
11. Ministère des Finances, Spéciale Bilan-politique budgétaire 2020 ? in *Média plus Magazine* n°73, p. 18.
12. Modigliani, F. & Miller, M., "The cost of capital, corporate finance and theory of investment, in *American Economic Review* 48, 1958, pp. 261-297.
13. Scholes, M. *et al.*, *Fiscalité et stratégie d'entreprise*, Editions PUF, 1996.
14. Seethraman A et al., « Analytical and empirical evidence of the impact of tax rates on the trade-off between debt and managerial ownership », *Journal of Accounting, Auditing & Finance*, vol. 16, n°3, 2001, pp.249-272.
15. Tsakala, P., *Analyse du poids de la fiscalité dans la gestion des entreprises*, Mémoire de licence, Faseg, Unikin, 2017.
16. Yere, I et all., « Les effets de la pandémie Covid-19 sur le rendement de mobilisation des recettes publiques en République Démocratique du Congo : cas des recettes fiscales perçues par la Direction Générale des Impôts », in *IRES*, n° spécial, 2020, pp.33-47.